

OUVERTURE DU COMPTE AT-MP

Obligatoire avant le 1^{er} décembre 2021

■ PRINCIPE

La notification dématérialisée du taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) devient obligatoire dès janvier 2022 pour toutes les entreprises qui relèvent du régime général, quel que soit leur effectif, sous peine de pénalités.

Pour remplir cette obligation, il faut ouvrir un compte AT/MP **avant le 1^{er} décembre 2021**.

Une fois le compte AT/MP ouvert, les entreprises seront alors **automatiquement abonnées au service de dématérialisation** par les caisses régionales pour janvier 2022.

■ LES AVANTAGES DU COMPTE AT-MP

Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte AT/MP est un service en ligne **gratuit**, actualisé quotidiennement, et qui propose le bouquet de services suivant :

- La consultation des taux de cotisation notifiés du/des établissement(s) au cours des trois dernières années, avec le détail de leur calcul ;
- Les accidents du travail et maladies professionnelles récemment reconnus impactant les futurs taux ;
- La notification dématérialisée des décisions de taux de cotisation ;
- Un bilan individuel des risques professionnels permettant à l'entreprise de se comparer avec les autres entreprises de mêmes taille et secteur ;
- L'attestation des indicateurs des risques professionnels, nécessaire dans le cadre d'une réponse à un marché public ;
- Un service de demande en ligne des subventions prévention TPE, proposées aux entreprises de moins de 50 salariés pour les aider à financer des solutions de prévention des risques professionnels ;
- Les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité.

■ SI VOUS N'OUVREZ PAS DE COMPTE AT-MP AVANT LE 1^{ER} DECEMBRE 2021

Si l'entreprise n'a pas de compte AT/MP, la caisse régionale (Carsat) ne peut dématérialiser la notification du taux de cotisation. La décision de taux est alors adressée par voie postale.

En l'absence d'ouverture d'un compte AT/MP, la caisse régionale est autorisée réglementairement à notifier une pénalité à l'entreprise. Cette pénalité est égale à un pourcentage du plafond mensuel de Sécurité sociale par salarié, et elle est due au titre de chaque année sans adhésion au téléservice.



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
 02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan

■ COMMENT OUVRIR LE COMPTE ?

Il suffit de s'inscrire sur net-entreprises.fr (si ce n'est pas déjà fait) en renseignant le numéro de siret, un nom, prénom, numéro de téléphone et une adresse mail valide, puis de sélectionner « le compte AT/MP » à partir du menu personnalisé. L'ouverture du compte se fera dans un délai maximal de 24h.

Un guide pour vous aider dans l'ouverture de votre compte est également disponible sur cette page.

<https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-atmp/>

The screenshot shows a mobile-optimized guide page. At the top, there's a yellow header bar with 'L'essentiel' on the left and 'La dématérialisation des décisions de taux de cotisation d'AT/MP' on the right. Below this is a main content area with several sections:

- Le compte AT/MP et la DSN**: Includes a circular icon with 'REEMPLACÉ PAR LA DSN' and text about enterprises and third-party declarants receiving exclusive information.
- En bref**: Summary of the service, mentioning real-time updates for accidents and professional diseases.
- Qui et quand le consulter ?**: Information for third-party declarants, multi-establishment entities, and self-employed individuals.
- A noter !**: Notes about notification obligations and a reminder to register if not yet done.
- Pour utiliser ce service**: Buttons for 'Pas encore inscrit sur net-entreprises.fr?' and 'Inscrit à net-entreprises.fr mais pas à ce service?'. A red circle highlights the first button.

To the right of the main content are two green boxes:

- Vos interlocuteurs**: Information about contacting the social security office (3679).
- Déjà inscrit au compte AT/MP ? Accédez y directement**: A form for entering Siret, Nom, Prenom, and Mot de passe, followed by a 'CONNEXION' button.

At the bottom right, a blue box titled 'Besoin d'aide ? Posez-nous vos questions !' contains a search bar and a 'Rechercher' button. Red arrows point from the 'Inscription' button on the left to the 'CONNEXION' button on the right, and from the 'Inscription' button to the 'Téléchargement du guide' text below.



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - [f](#)
www.capeb.fr/morbihan